SAMEDI 5 JUIN 1909

XX^e ANNEE — N° 5790 — SAMEDI 5 JUIN 1909

# LA CROIX

BUREAUX : LILLE. — 15, rue d'Angleterre Téléphone : 672

5 CENTIMES — DE ROUBAIX-TOURCOING — 5 CENTIMES

BUREAUX : ROUBAIX. — 35, rue du Vieil-Abreuvoir TOURCOING. — 35, rue des Ursulines

ADVENIAT REGNUM TUUM

**Dieu protège la France!**

Samedi 5 juin — St BONIFACE (Q.-T.)

*VENDREDI 4 JUIN 1909*

## La journée

**La Chambre, pour activer le vote du projet de réforme des Conseils de guerre, y a consacré sa séance du vendredi, réservée d'ordinaire aux interpellations.**

❀

**Au Sénat, suite du débat sur les primes à la zériciculture.**

❀

**Le capitaine franc-maçon Marix, à la suite de son interrogatoire d'hier, avait formé une demande en liberté provisoire. Cette requête vient d'être rejetée.**

❀

**Quelques rares navires ont quitté Marseille aujourd'hui. La grève continue.**

❀

**La vérification des comptes de la C. G. T. a donné lieu à un nouvel échange de violentes injures entre réformistes et révolutionnaires.**

❀

**ETRANGER. — La prochaine entrevue de l'empereur d'Allemagne et du tsar aura lieu dans les eaux finlandaises, devant Abo.**

**— A Magenta, on a célébré solennellement le cinquantenaire de la victoire remportée le 4 juin 1859, par le général de Mac-Mahon.**

## La manifestation d'hier à Notre-Dame de Paris

Les manifestations religieuses se succèdent à Notre-Dame toujours avec le même éclat. Hier, plus de 6 600 enfants, garçons et filles, tous premiers communiants, appartenant aux paroisses de l'archidiaconé de Notre-Dame, étaient massés dans la nef de l'immense basilique. Dans les bas-côtés et dans les galeries, des milliers de parents avaient pris place. Après chant d'un cantique à la Sainte Vierge, Mgr l'archevêque de Paris est monté en chaire pour dire sa reconnaissance et sa joie. Il a chaudement félicité toute la jeune assistance d'être ainsi venue confier à Marie ses trésors de vertus, et renouveler devant elle de récents serments.

La procession s'est ensuite déroulée à travers la cathédrale. Heureux, Mgr Amette a béni tous les jeunes fronts qui se tendaient vers lui. Puis, remontant à l'autel, après le chant du *Tantum ergo*, il a donné lui-même la bénédiction du Saint-Sacrement.

Le service d'ordre a été légèrement débordé par l'affluence extraordinaire des enfants et de leurs parents.

Jeudi prochain, les premiers communiants de l'archidiaconé de Sainte-Geneviève viendront à leur tour emplir Notre-Dame, et la même cérémonie aura lieu, toujours sous la présidence de Mgr l'archevêque de Paris.

## NOTRE XIX^e CONGRÈS

Le Congrès général annuel de la Bonne Presse (Propagande et Projections) est fixé à la deuxième semaine d'octobre, du lundi 11 au jeudi 15.

Il sera précédé, le dimanche 10, des réunions générales de la Société Jeanne d'Arc et de la Société Saint-Michel.

## A Limoges catholiques et socialistes unifiés défendent le repos hebdomadaire

De notre correspondant particulier :

Hier soir, salle de l'hôtel Vialle, le Syndicat des employés de commerce avait organisé un meeting de protestation contre le projet Zevaès attentatoire au repos dominical.

Successivement, M. Bétoulle, député socialiste unifié de Limoges, Piquet, secrétaire, et Saulnier, avocat conseil du Syndicat, prirent la parole. Ils rendirent justice à la Ligue sociale des acheteurs et aux catholiques limousins qui toujours avaient lutté pour la fermeture des magasins le dimanche.

M. l'abbé Marévéry, curé du Sacré-Cœur, directeur diocésain de l'œuvre du dimanche, spécialement convoqué, prit la parole et exhorta les catholiques et les négociants à faire tous les sacrifices pour assurer l'application de la loi sur le repos dominical. Il parla avec tout de bonhomie, d'humour et de sincérité qu'il recueillit les applaudissements unanimes des auditeurs.

Un ordre du jour protestant contre le projet Zévaès fut voté.

## LES NOELISTES A MONTMARTRE

Jeudi dernier, les Noëlistes accomplissaient leur 9^e pèlerinage annuel à la basilique du Vœu national. Les communions très nombreuses ont dû être distribuées par trois prêtres. Au groupe de Paris s'étaient unis des représentants des groupes de Tours, Caen, Rouen, Cambrai, Armentières, Meaux, Amiens, Saintes, etc. Après la messe et le salut, une splendide procession s'est déroulée autour de la basilique, à la suite des bannières et au chant de la *Noëlette*. La cérémonie s'est achevée dans la crypte.

En mai, les Noëlistes s'étaient, pour la première fois, groupés dans le sanctuaire de Notre-Dame des Victoires.

## Un Clémanceau historien

Tous nos lecteurs connaissent le nom de M. l'abbé F. Uzureau, directeur de l'excellente revue *l'Anjou historique*. La *Croix* a souvent mentionné ses érudites publications d'histoire angevine et ne manque jamais de signaler l'apparition de chaque nouveau volume des *Andegaviana*, où cet infatigable chercheur réunit les annales curieuses de sa province. Aux belles études qu'il a écrites sur l'histoire religieuse de l'Anjou pendant la Révolution, M. l'abbé Uzureau vient d'ajouter un volume qui aura un attrait particulier, non seulement pour quiconque s'intéresse aux fastes de la terrible époque, et notamment à la guerre de Vendée, mais pour les catholiques qui y trouveront un grand sujet d'édification.

S'il est vrai de dire que l'histoire se renouvelle sans cesse, on pourrait prétendre aussi justement que la plupart des sujets historiques peuvent être renouvelés par les écrivains qui se succèdent. Qui oserait affirmer que l'épopée superbe vécue par Jeanne d'Arc et tant de fois célébrée, ne saurait plus trouver de chantre digne d'elle ? Il en est de même de la guerre de Vendée. Que d'ouvrages y ont été consacrés depuis Lequinio, qui raconta l'aventure géante dès 1794, jusqu'aux historiens contemporains. M. Uzureau donne une liste de vingt-cinq auteurs qui, avant 1827, avaient déjà traité ce sujet passionnant.

C'est alors que Joseph Clémanceau, ancien juge au premier tribunal établi par le nouveau régime à Beaupréau, jadis chef-lieu d'arrondissement de Maine-et-Loire, écrivit à son tour une *Histoire de la guerre de Vendée*.

Ce travail, d'une assez grande étendue, était resté inédit jusqu'à présent. M. l'abbé Uzureau a obtenu communication du manuscrit, qui appartient à une collection privée, et l'édite avec une préface, une notice biographique et des notes qui font honneur à sa science et à son talent (1).

Il importe de savoir tout d'abord que Joseph Clémanceau est un témoin oculaire de la guerre, qu'il a assisté, malgré lui, à certaines de ses opérations comme prisonnier des Vendéens qu'il dut suivre pendant de longs mois, et qu'il est, par conséquent, un partisan de la Révolution, un ennemi des révoltés de l'Ouest. On voit tout de suite quelle peut être l'importance de son témoignage.

Il est un point primordial sur lequel les historiens de la guerre de Vendée ne se sont pas accordés. Les plus dignes d'estime, ceux que leur science recommande aux lecteurs, ont différé sur la cause principale de cette guerre. Les uns veulent qu'elle ait été purement politique et que les Vendéens ne se soient soulevés que pour venger la mort de Louis XVI et détruire la République. Les autres affirment que la persécution de la religion a déterminé ces hommes de foi à s'insurger contre un gouvernement qui imposait aux prêtres un serment de fidélité à des lois impies.

C'est cette dernière opinion qu'exprime avec fermeté, et à plusieurs reprises, le révolutionnaire Joseph Clémanceau.

C'est pourquoi son livre soulève une émotion particulière dans cet Anjou où les hommes cultivés furent longtemps sous l'impression produite par *La Vendée angevine*, livre du très érudit, mais très passionné, Célestin Port. Cet archiviste, de son vivant membre de l'Institut, jouissait justement d'une grande réputation de savant, mais il était célèbre par son sectarisme étalé dès la première feuille de son ouvrage, où se lit cette dédicace : *A la Révolution, notre bonne mère.*

Aux affirmations de C. Port, on opposera désormais celles de Joseph Clémanceau, Vendéen d'Anjou, qui vit éclater la guerre de Vendée, assista à ses journées, en souffrit moralement et physiquement, et, malgré tout, juste et modéré, en écrivit l'histoire avec une exactitude contrôlée et sans passion.

Or, J. Clémanceau écrit :

On doit regarder comme la première et principale cause de l'insurrection des Vendéens, le décret fatal qui exigeait des ecclésiastiques le serment de fidélité aux lois, et surtout la persécution dirigée contre les prêtres, qui refusèrent ce serment... *J'ose affirmer, parce que je l'ai vu*, que le serment exigé des prêtres et le refus fait par un grand nombre d'entre eux de le prêter, à quoi il faut joindre les intrigues, les machinations mises en œuvre par suite de la persécution, ont été le premier et le plus puissant levier qui a soulevé la population de l'ouest de la France... Ce ne fut donc point pour l'amour de la royauté et encore moins pour soutenir la cause des ex-nobles que les habitants de l'Ouest prirent les armes ; ce fut pour soutenir et conserver leur culte, auquel ils étaient attachés par l'habitude, ce fut pour défendre et garder leurs bons prêtres, qui étaient les seuls objets de leur affection, que ces hommes simples, mais crédules et enthousiastes, prirent les armes et allèrent affronter la mort dans les combats.

Voilà qui est clair, et Clémanceau parle ainsi à plusieurs reprises. Il dit notamment dans un autre passage :

Il n'y eut rien *dans le principe* de l'insurrection qui appartint au royalisme, mais cette cause, se rattachant naturellement à celle des Vendéens, devint, par suite, l'un des motifs de la guerre.

Il fallait que la passion antireligieuse égarât C. Port pour qu'il n'en convînt pas, lui qui avait pourtant reconnu que la Constitution civile du clergé avait été « une organisation imaginée à l'encontre de la raison et de la justice ». Moins aveuglé, il eût conclu des témoignages contemporains, comme celui de Clémanceau, qu'il rencontra souvent dans les archives, que la levée de 300 000 hommes n'avait été que la cause occasionnelle de l'insurrection vendéenne, que la raison première et déterminante en avait été toute religieuse, et que le motif politique n'était venu que secondairement, mais naturellement, se souder à l'autre.

Ce n'est pas seulement sur les origines de la guerre que renseignera utilement le livre de J. Clémanceau.

Tous les jugements de ce chroniqueur ne sont pas à accepter, mais, à la différence de l'homme politique qui porte aujourd'hui le même nom que lui — à une lettre près, — cet « ancêtre », quoique partisan féru des idées nouvelles, ne prenait pas la Révolution pour un bloc. Malgré son enthousiasme pour elle, il en regrette plus d'une fois les excès au cours de son œuvre, et, bien qu'il ait eu à souffrir vivement des Vendéens, il conte leur histoire avec impartialité et rend justice à leur héroïsme. Les portraits qu'il trace de leurs chefs sont intéressants, et il parle de certains d'entre eux avec bienveillance, parfois avec admiration.

Quant à son récit, dépourvu de grandes qualités littéraires, il a, en général, le mérite de l'exactitude. Il ne contient guère que des erreurs de détail, et on y trouve, par contre, la réfutation de graves erreurs, comme celles de M. Port, qui ne cessa de prétendre contre toute évidence, que Cathelineau n'avait jamais été général en chef des Vendéens!

En résumé, c'est une belle publication que celle de M. l'abbé Uzureau.

Il appartenait à l'historien du Champ-des-Martyrs d'Angers de mettre au jour ce livre où un révolutionnaire, dont le seul nom est devenu synonyme de jacobin, raconte les fastes tragiques d'une guerre entreprise avant tout pour la défense de la foi.

J.-J. C.

(1) Joseph Clémanceau, ancien juge au tribunal de Beaupréau. *Histoire de la guerre de Vendée* (1793-1815), publiée par les soins de l'abbé F. Uzureau, directeur de *l'Anjou historique*. Paris. Nouvelle Librairie nationale, XXV-374 pages, 5 francs.

## GAZETTE

### FF.·. ennemis

L'*Officiel* annonçait il y a quelque temps la naissance légale d'une association ainsi désignée :

27 mars 1909, la *Fidélité*, Lille (Nord), 12, rue de Fontenoy. But : *Travailler à l'amélioration matérielle et morale de l'humanité.*

Cette *Fidélité* n'est autre qu'une Loge maçonnique, créée à la suite d'une brouille entre deux F.·.-M.·. notables.

Il y avait déjà une Loge *Fidélité* à Lille, mais celle-ci non déclarée légalement.

Il y en aura désormais deux.

Celle dont nous venons de donner la déclaration légale déclare dans ses statuts qu'elle aura pour but de « s'opposer aux agissements d'une association non déclarée du même nom » !

Et allez donc !

### « Gaspillomanie »

Le mot est de M. Berthoulat, qui écrit dans la *Liberté* à propos du scandale — encore un — de l'*Imprimerie nationale* :

Voyons dans quelles conditions l'Etat se charge d'imprimer au nom de la nation. On sait déjà qu'il travaille à un prix de revient dix fois plus élevé que ceux de l'industrie privée. Seulement, il y a une compensation : nous avons la gloire de posséder des protes et des typographes d'Etat commandés par un brillant état-major de favoris du régime. C'est quelque chose. Cependant, l'Etat a voulu renouveler son installation et son outillage d'imprimeur. Et des documents officiels publiés par des journaux qui se font gloire d'être toujours avec le gouvernement nous apprennent comment fut menée l'opération et ce qu'elle coûte. C'est un rêve, un rêve fou de gaspillomanie...

La dépense totale prévue était de 4 millions et quatre ans pour la durée des travaux. Or, 5 millions 700 000 francs sont déjà dépensés et M. Briand, le patron de l'entreprise, réclame 4 millions 1/2 de supplément.

### Moulay-Hafid a horreur du juif

Le sultan Moulay-Hafid vient de faire défense aux israélites de monter sur leurs terrasses, afin qu'ils ne puissent voir, même de loin, le pavillon qu'il a fait construire sur une terrasse du dar-el-maghzen.

Comme ce pavillon est très élevé et peut être aperçu de toutes les terrasses du Mellah (quartier juif), on va murer, par ordre du sultan, toutes les portes de ces dernières afin d'en interdire l'accès aux habitants. Le sultan a, en outre, fait prévenir les israélites que, si jamais quelqu'un d'entre eux était aperçu soit sur une terrasse, soit à une fenêtre ayant vue sur le pavillon impérial, il lui serait tiré dessus à coups de fusil.

Moulay-Hafid ajouta qu'il veillerait lui-même, à l'aide d'une jumelle, à l'exécution de ses ordres.

Les israélites ont réclamé au pacha, qui n'a pu que répondre : « Que voulez-vous que j'y fasse ? Tel est le bon plaisir de Sa Majesté. »

Cette mesure, on le comprend, plonge dans la consternation la population israélite.

### Longévité!

La paroisse de Chanzeaux, diocèse d'Angers, détient certainement le record de longévité des curés. Cinq curés seulement en plus de deux siècles. (*Croix*, 1^er juin 1909.)

Après Chanzeaux, vient peut-être la paroisse de Digny, au diocèse de Chartres.

Les archives ne remontent qu'en l'an 1589. Or, furent curés de Digny :

MM. Denis Horeau, 1589-1637 ; Louis Horeau, 1637-1667 ; Claude Horeau, 1667-1694.

Le fait se renouvelle actuellement. Curés de Digny :

MM. Jean-Pierre Fouré, 1809-1835 ; Louis Marais, 1835-1867 ; Silvère Massot, 1867-19...

*LA DISCORDE A LA C. G. T.*

## La maison Griffuelhes ne veut pas s'expliquer

La conférence des Bourses du travail et des Fédérations affiliées à la C. G. T. dont la mission est de contrôler le fonctionnement de la Confédération, a sommé M. Victor Griffuelhes de lui apporter des explications complètes sur les comptes de maison des Fédérations et notamment sur une somme de 21 000 francs souscrite pour l'installation de cette maison à la rue de la Grange-aux-Belles.

Pour être mieux renseignée, la conférence, en l'absence de M. Griffuelhes, décida de l'entendre contradictoirement avec son ancien trésorier, M. Lévy, dont il s'est séparé à la suite des difficultés dans l'établissement des comptes.

M. Victor Griffuelhes répliqua avec hauteur qu'il renseignerait les délégués qui se rendraient chez lui, mais qu'il n'avait à obéir à aucune injonction.

M. Lévy se présenta à la convocation et attaqua violemment M. Griffuelhes.

— Une enquête ! Une enquête ! crièrent les réformistes.

MM. Yvetot, Luquet, Pataud et Thuillier rappelèrent l'assemblée à un examen plus exact de la situation.

— L'immeuble de la rue de la Grange-aux-Belles, la maison de la Fédération, est et reste la propriété de la Société Griffuelhes et C^ie, jusqu'au moment où l'immeuble sera régulièrement transmis au Comité confédéral. Avant cette transmission, qui entraînera une dépense de 4 000 francs, la maison Griffuelhes n'a pas à soumettre sa comptabilité à des vérifications injustifiées.

Un délégué de Toulon fit observer que dans les comptes de la C. G. T. on ne trouvait pas trace d'une somme de 21 000 francs souscrite pour la maison des Fédérations.

— On a unifié les 21 000 « balles » ! crièrent les réformistes.

— Où est passé l'argent ? demande M. Guérard.

— Notre comptabilité vaut bien celle de l'orphelinat des chemins de fer ! riposte M. Merrheim.

Après un long échange d'injures entre réformistes et révolutionnaires, le rapport de vérification de M. Cleuet qui constate la régularité des comptes de la C. G. T. et l'absence de toute comptabilité sur la maison des Fédérations est adopté.

M. Louis Niel a présenté ensuite des explications sur son attitude au secrétariat de la C. G. T et spécialement sur son discours de Lens.

## L'Agence Marix et C^ie

### Refus de mise en liberté

Le capitaine juif Marix avait demandé à M. le juge d'instruction André sa mise en liberté provisoire.

Le magistrat, sur conclusions conformes du procureur de la République, vient de rendre une ordonnance repoussant cette requête.

### Les comptes du capitaine « Pique-assiette »

L'interrogatoire subi hier par l'officier franc-maçon a porté principalement sur ses comptes. Une pièce a surtout intéressé le juge, c'est celle relative aux mouvements de fonds opérés par Marix, à la Société générale, de décembre 1906 à décembre 1908.

En l'espace de deux années le prévenu a versé, à son compte, dans les caisses de cette banque, 86 650 francs.

Le capitaine qu'assistait M^e Anatole de Monzie, a été fort embarrassé pour expliquer la provenance de ces fonds.

— Ils proviennent, a-t-il dit, des revenus de la succession de ma mère et de la dot de ma femme et aussi des économies que j'ai faites.

— Cet argent provient de tout autre source, lui a répondu le magistrat. C'est le produit du trafic de grâces et de sursis auquel vous vous livriez. Car nous les connaissons vos économies. Vous étiez un fétard !

— Comme vous me jugez mal. Je suis, au contraire, très économe. Je ne faisais aucune dépense. Depuis que je suis à Paris, je prenais la plupart du temps mes repas chez des amis.

M. Andre a pu se rendre compte que, sur ce point, le capitaine disait la vérité.

L'agenda de Marix établissait, en effet, que l'officier juif était le roi des « pique-assiettes ».

L'inculpé sera, à nouveau, interrogé samedi.

## Les scandales de la marine

L'enquête du Parquet de Cherbourg sur l'affaire Duporit semble à peu près terminée ; le commissaire rapporteur n'a entendu personne dans la journée d'hier.

Le commandant Archimbaud et le lieutenant de vaisseau Bigant ont travaillé toute la journée, et le commissaire du gouvernement a été reçu vers 6 heures par M. Alfred Picard.

L'inventaire dressé par le commissaire du gouvernement, et dont la première partie avait été communiquée la veille à M. Delcassé, président de la Commission d'enquête, est terminée. Le classement des pièces est fait, et M. Bigant a commencé à procéder à leur examen récapitulatif.

Il est permis de supposer que l'instruction sera terminée dans quatre ou cinq jours et que le commandant Archimbaud rédigera ses conclusions dès que M. Bigant lui aura remis son rapport.

## Le sabotage des lignes télégraphiques

18 lignes télégraphiques et téléphoniques ont été coupées la nuit dernière, près de l'Etang-de-l'Ursine, au pont de Meudon, le long de la ligne électrique de Versailles aux Invalides.

Des actes de sabotage des lignes téléphoniques et télégraphiques ont été constatés sur le territoire de Goutreville-l'Orcher et près de la voie ferrée entre Harfleur et Gainneville (Seine-Inférieure).

14 fils ont été coupés.

4 individus ont été aperçus par un gardien de propriété qui a donné leur signalement.

## *L'anniversaire de Magenta*

La commémoration de la bataille de Magenta (1859) a été cette année plus solennelle, à l'occasion du cinquantenaire.

La ville de Magenta, nous télégraphie-t-on, est très animée. Des salves d'artillerie sont tirées. Des musiques parcourant les rues ont réveillé ce matin la population qui remplit les places, la gare du chemin de fer, la gare des tramways, attendant l'arrivée du duc de Gênes, les délégations françaises, les autorités et les notabilités provenant de Milan et de Turin.

Une grande foule est arrivée des villages voisins.

Des drapeaux italiens et français flottent dans les rues et dans les places de Magenta.

Des trains spéciaux amènent de nombreux voyageurs.

Dans l'église, on a placé devant le maître-autel un trophée de fusils trouvés sur

**Portrait contemporain de la campagne d'Italie**

les champs de bataille, entouré de cierges et surmonté de la croix.

De nombreuses associations et les élèves des écoles sont échelonnés sur le parcours du duc de Gênes.

Les élèves sont divisés en trois groupes dont l'un porte des bonnets rouges, l'autre des bonnets blancs et le troisième des bonnets verts, formant ainsi un grand drapeau vivant.

Le temps est beau.

Le train portant le duc de Gênes, le consul français et les autorités italiennes arrive à 10 h. 15.

Les musiques jouent l'hymne italien et la *Marseillaise* pendant que les associations des vétérans, des élèves des écoles et une énorme foule remplissant la place de la gare, acclament avec enthousiasme.

Après la réception des autorités dans le salon de la gare, le duc de Gênes et les autorités montent dans les voitures de gala, escortées de carabiniers à cheval et se rendent à l'Hôtel de Ville au milieu des acclamations continuelles en l'honneur de l'Italie et de la France.

Après la visite à la municipalité, le cortège se forme pour se rendre à l'ossuaire où a lieu la commémoration.

## Trois jours

*La très intéressante et instructive visite de Domremy-Vaucouleurs, avec assistance au drame de Jeanne d'Arc au célèbre « théâtre de la Passion » à Nancy, a lieu du vendredi soir 2 juillet au lundi matin.*

*Frais tout compris : chemin de fer, voitures, repas, hôtels, place au théâtre de Nancy : 3^e cl., 50 francs ; 2^e cl., 65 francs ; 1^re cl., 80 francs. (S'adresser au secrétariat des pèlerinages, 4, avenue de Breteuil).*

*C'est là une belle manifestation en l'honneur de Jeanne d'Arc.*

*L'ARMOIRE A TROIS CLÉS*

## Brutale provocation

### Le devoir des trésoriers

Nous avons annoncé, il y a huit jours, que les séquestres, ayant reçu l'ordre de s'emparer des titres et valeurs appartenant aux églises et déposés dans les coffres des anciennes Fabriques, avaient invité les trésoriers fabriciens à se rendre auprès d'eux « pour se concerter sur les mesures à prendre pour la reddition des titres et valeurs ».

Comme cet avis, assez ridiculement naïf, restait sans réponse, il vient, paraît-il, d'être renouvelé avant-hier.

Après les menaces, nous attendons les actes. Nous sommes prêts car notre devoir est nettement défini.

Dans les instructions pontificales sur la loi de séparation (dont le texte latin a été publié par Mgr Fuzet, dans le *Bulletin religieux* de son diocèse le 8 décembre 1906, et la traduction littérale par la *Revue d'Organisation et de Défense religieuse*, 1906, p. 644 et suivantes), nous lisons :

D. — *De quelle façon faut-il procéder vis-à-vis du mandataire de l'autorité civile qui vient mettre sous séquestre les biens ecclésiastiques ?*

R. — *Les curés, les vicaires, les supérieurs ecclésiastiques devront rester passifs et s'abstenir de toute coopération à cette mise sous séquestre des biens. Pour ce qui regarde les présidents, les trésoriers de Fabrique et tous autres préposés à l'administration régulière et à la garde fidèle des biens ecclésiastiques, si, étant donné les circonstances particulières, l'Ordinaire juge que le refus des clés doit leur causer de graves dommages, il pourra, ayant tout pesé en conscience et devant Dieu, tolérer que, après avoir protesté expressément contre la violence qui leur est faite, ils laissent les clés à leur place, sans donner aucun concours ultérieur et sans signer un acte quelconque de la spoliation accomplie.*

Mise sous séquestre et saisie de biens séquestrés sont deux opérations moralement analogues et qui créent des devoirs identiques.

Donc, défense à MM. les curés et vicaires non seulement de remettre aux agents du fisc les titres et valeurs, mais de laisser à leur disposition les clés de l'armoire qui les contient ; défense à MM. les trésoriers de livrer ou laisser saisir ces titres et valeurs, à moins d'une tolérance spéciale de l'Ordinaire, tel est le devoir tracé par le Saint-Siège, et opportunément rappelé par Mgr l'archevêque de Paris.

Les trésoriers fabriciens pourraient être excusés de solliciter cette tolérance au cas seulement où leur résistance entraînerait pour eux un grave préjudice matériel ou moral.

Préjudice moral ? On n'en voit d'autre que d'encourir l'estime des honnêtes gens qui appellent voi un vol et celui qui, sans raison grave, livre son bien aux voleurs, un lâche.

Nous n'envisagerons comme cas de préjudice matériel que la responsabilité pénale du trésorier qui resterait passif. Elle est nulle. La loi qui « a tout prévu sauf ce qui est arrivé », n'a édicté aucune sanction contre le trésorier qui refuserait la « reddition des titres et valeurs ».

Cette thèse a été solidement établie par M. Jouarre, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation (*Revue d'Organisation et de Défense religieuse*, 1906, p. 635 et suiv.), et consacrée par la jurisprudence (Tribunal civil d'Alençon, 25 février 1908, dans la *R. O. D.*, 1908, p. 345 ; Cour de Caen, 4 novembre 1908, dans la *R. O. D.*, 1908, p. 750).

Les trésoriers laisseront donc à leur besogne les cambrioleurs officiels. Et nous revivrons l'ère des églises forcées, des coffres-forts éventrés. Nos persécuteurs l'auront voulu.

Un journal du matin attribue à un curé l'opinion que la « résistance serait inutile ». Il n'est jamais inutile de faire son devoir. D'ailleurs, souvenons-nous des premiers inventaires. « On ne respecte que ce qui résiste », a dit un ministre à « manière forte ». Nous serons respectés.

M. C.

## La prochaine entrevue impériale

On reconnaît que l'entrevue a la portée politique que de semblables rencontres ont en général, mais on conteste qu'il y ait en vue de vastes projets.

Les empereurs se rencontreront en rade d'Abo.

M. de Schoen accompagnera l'empereur dans le cas où M. de Bülow serait retenu à Berlin.

L'ambassadeur d'Allemagne et les attachés naval et militaire de l'ambassade se rendront auprès de l'empereur Guillaume lors de sa visite dans les eaux finlandaises.

### L'opinion en Allemagne

La plupart des journaux s'abstiennent encore de commentaires au sujet de l'entrevue prochaine de Guillaume II et de Nicolas II.

Pour le *Tageblatt*, l'invitation adressée à l'empereur allemand est la preuve que le règlement de la question bosniaque n'a pas défavorablement influencé les relations officielles germano-russes. Reste à savoir si l'opinion publique en Russie sera plus germanophile après l'entrevue.

Le *Reichsbote* rappelle que l'entrevue de Swinemunde n'a nullement servi les intérêts allemands ; elle semble plutôt servir aux tendances anglaises qu'aux russes ou aux allemandes. Il faut se garder dans le